

<b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b>		
AVIS n°2013-12		
Date : 27/03/2013	<b>Observatoire des Récifs Coralliens (ORC) : Suivi de la vitalité des récifs coralliens</b>	Vote : unanimité

Le Parc naturel marin de Mayotte présente l'historique du suivi des récifs coralliens à Mayotte.

Pour le suivi des récifs frangeants et des îlots, le protocole utilisé est de longer le récif frangeant et les récifs autour des îlots à l'aide d'un bateau à fond de verre. Un arrêt est effectué environ tous les 20 mètres et une prise photographique du type quadrat est réalisée à chaque arrêt. Les résultats sont en cours de traitement. D'après les premiers retours d'expérience, le bateau à fond de verre est adapté pour effectuer ce suivi. Cette méthode n'est pas assez précise pour définir la diversité des peuplements et ne permet pas une bancarisation des données sous COREMO.

Pour les récifs internes et barrières, le protocole utilisé est le même que celui de 2006 à savoir des quadrats de 25 m<sup>2</sup> le long d'un transect de 25 mètres. Les premiers retours d'expérience montrent que cette méthode est adaptée à ce type de suivi. La bancarisation des données sous COREMO génère une perte de l'information. Mais, une intégration des données sans perte d'information sera possible dans la future BD-ROI.

Les premiers résultats montrent que le récif barrière est homogène avec un recouvrement en corail vivant alors que les récifs internes sont très hétérogènes avec des recouvrements en corail vivant allant de très faible à très fort.

Enfin, le PNMM présente le suivi expert des stations de référence. Le protocole utilisé est le même depuis 1998 à savoir un suivi expert GCRMN. Pour 2013, trois stations de référence feront l'objet de ce suivi. D'après les retours d'expériences, il apparaît très coûteux d'utiliser cette technique car elle demande un haut niveau d'expertise et est inadaptée pour les besoins de gestion.

Des solutions de financements sont à rechercher pour pérenniser ces suivis.

**Avis n°2013-12 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur les suivis ORC. Il recommande de prendre contact avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité sur le choix des protocoles et avec l'Université de Mayotte pour assurer ce suivi avec la participation d'étudiants.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam